Plan Local d'Urbanisme

LE MANS MÉTROPOLE

Aigné
Allonnes
Arnage
Champagné
La Chapelle Saint-Aubin
Chaufour-Notre-Dame
Coulaines
Fay
La Milesse
Le Mans
Mulsanne
Pruillé-le-Chétif
Rouillon
Ruaudin
Saint-Georges-du-Bois
Saint-Saturnin
Sargé-lès-Le Mans
Trangé
Yvré l'Évêque

MODIFICATION n°6
17 février 2026

Pièce n° 16.10 a ▸ Plan des servitudes d'utilité publique
LE MANS NORD-OUEST

Échelle 1/5000

PT3 - Servitudes rattachés aux réseaux de communications

PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception

PT1 - Servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques des centres de réception

T8 - Servitudes radioélectrique de protection des installations de navigatio et d'atterissage

T1 - servitudes au voisinage des voies ferrées

I3 - Servitudes relatives aux canalisations de transport de gaz naturel

I1bis - Servitudes liées au transport d'hydrocarbures liquides

EL7 - Servitudes Alignement

EL3 - Servitudes de halage et de marchepied (halage)
EL3 - Servitude de halage et de marchepied (marchepied)

AS1 - Servitude résultant de l'instauration des périmètres de protection des eaux potables et minérales

AR6 - Servitude aux abords des Champs de tirs

AC2 - Servitude pour la protection des sites et monuments naturels

AC1- Servitudes pour la protection des Monuments Historiques

A5 - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau et d'assainissement (eau)

A5 - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau et d'assainissement (assainissement)

I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (aérien)
I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (souterrain)
I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (poste)

CRUCHET (LE)
PLUMASSERIE (LA)
PT3
PT2
EL7
EL3
A5
I4
AC2
AC1

0 250 500

N